

Bordereau de signature

DEC2017_0038



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	23/03/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	23/03/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-03-23)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2017_ 0038

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/015 RELATIF AU CONTRÔLE ET À L'ENTRETIEN DE LA CLIMATISATION ET DES DESHUMIDIFICATEURS DANS DIVERS LOCAUX DE LA VILLE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3° ,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-8° ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de vérifier et d'entretenir la climatisation et les déshumidificateurs dans divers locaux de la Ville, il convient dès lors de conclure un marché public afin d'assurer le maintien des appareils dans les normes de sécurité et réglementations en vigueur,

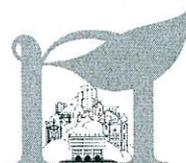
CONSIDÉRANT que la proposition de la société D.C.S. DUMONT CLIMATISATION SERVICE constitue une offre économiquement et techniquement avantageuse,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 23.02.13 «Entretien de la climatisation et des déshumidificateurs dans divers locaux de la Ville », et dont la valeur ne dépasse pas 25 000,00 euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société D.C.S. DUMONT CLIMATISATION SERVICE, sise 27 rue de la Gare à CHATENAY-SUR-SEINE (77126), le marché public de services n°2017/015 relatif au contrôle et à l'entretien de la climatisation et des déshumidificateurs dans divers locaux de la Ville (mairie et ses annexes).

1/2



Suite de la décision N°2017_ 0038
portant sur la conclusion du marché public n°2017/015

Le montant global et forfaitaire annuel est de 1 600,00 euros H.T. (soit 1 920 euros T.T.C.), pour deux passages par an.

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an(1) à compter de la date de sa notification, renouvelable tacitement trois(3) fois par période annuelle, sans excéder quatre(4) ans.

Le règlement s'effectuera, après service fait, par mandat administratif sur présentation de la facture. Les prix sont révisables à chaque date de renouvellement annuel du marché.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 22 MARS 2017



Le Maire,

Daniel Vachez.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	23 MARS 2017
Affiché le	23 MARS 2017
Notifié le	
Publié le	23 MARS 2017

2/2

